



Pour tous les enseignants sollicitant une mise en disponibilité et n'envisageant pas actuellement d'exercer une activité professionnelle.

**ATTESTATION DE NON EXERCICE
D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE**

Année scolaire 20.... / 20....

A retourner au Rectorat de La Réunion – DPEP

Je soussigné(e)

Professeure(e) des écoles – instituteur(trice) du département de La Réunion (*), déclare avoir pris connaissance de la circulaire académique du / / et certifie ne pas envisager l'exercice d'une activité professionnelle pendant ma mise en disponibilité au cours de l'année scolaire 20.... / 20....

En cas de changement de situation, je m'engage à prendre connaissance du texte en vigueur référencé ci-dessous et à signaler à Mme la Rectrice de l'académie de La Réunion tout exercice d'activité professionnelle pendant cette même année scolaire en retournant **l'annexe 4** dûment remplie à mon service gestionnaire, 2 mois avant le début de l'activité.

Fait à _____, le _____

Signature de l'intéressé(e)

(*) rayer les mentions inutiles

Référence :

- Décret n°2020-69 du 30 janvier 2020

Mentions légales : les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier administratif. Le destinataire des données est votre service gestionnaire. Conformément à la loi 2018-493 du 20 juin 2018 dite « loi informatique et libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier au Rectorat - **service DPEP**, 24 avenue Georges Brassens, CS 71003, 97743 Saint-Denis Cedex 9 ou par mail : dpep.secretariat@ac-reunion.fr. Néanmoins, vous ne bénéficiez pas du droit d'opposition. En effet, s'agissant du traitement des données RH, le droit d'opposition des personnes a été régulièrement écarté par les arrêtés de créations des systèmes d'information des dispositions de la loi de 1978.